



**Les quotas de bourses des conseils
subventionnaires fédéraux pour la maîtrise**
Une situation à rectifier

FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES
DU CAMPUS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

**Adopté lors de la 500^e séance du Conseil central
Le 9 octobre 2013**

Rédaction :

Simon Blackburn, coordonnateur à la recherche universitaire

Révision :

Justine Levesque, correctrice

Le contenu de ce document ne représente pas nécessairement le point de vue de l'auteur.

Ce document a été adopté lors de la 500^e séance ordinaire du conseil central, le 9 octobre 2013.

FAÉCUM

3200, rue Jean-Brillant, local B-1265
Montréal (Québec) H3T 1N8

Téléphone : 514 343-5947

Télécopieur : 514 343-7690

Site Web : <http://www.faecum.qc.ca>

Courriel : info@faecum.qc.ca

Depuis 1976, la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAÉCUM) représente, par le truchement de 80 associations étudiantes, les 39 000 étudiants et étudiantes de l'Université de Montréal. Elle a pour mission la défense des droits et intérêts des étudiants dans les sphères académique et sociale. Elle vise aussi, par l'entremise de ses services et de ses différentes activités socioculturelles, à améliorer le passage des étudiants à l'Université de Montréal.

Résumé

Les organismes subventionnaires fédéraux ont harmonisé leurs procédures de demande de bourse pour la maîtrise en 2013. La nouvelle procédure pour les étudiants est expliquée ici. Chaque université obtient un nombre fixe de bourses (quota) à chaque année. La division de ces bourses au sein de l'Université de Montréal est expliquée dans ce document, et une analyse de l'attribution des quotas y est faite. Cette analyse démontre clairement que l'Université de Montréal reçoit moins de bourses qu'elle ne le devrait.

Table des matières

<i>Introduction</i>	<i>1</i>
<i>1. Modalités d'attribution de bourses</i>	<i>2</i>
1.1 La demande de bourse	2
1.1.1 Les conditions d'admissibilité	3
1.1.2 La présentation d'une demande	4
1.2 L'évaluation des dossiers à l'Université de Montréal	6
<i>2. Distribution des bourses au Canada</i>	<i>8</i>
2.1 Distribution entre les provinces	8
2.2 Distribution au Québec	13
2.3 Distribution dans le U15	17
2.3.1 Distribution dans l'ensemble du Canada	21
2.4 Scénario d'une distribution équitable des bourses	22
2.5 Limites de l'étude et recommandations	23
<i>Conclusion</i>	<i>25</i>
<i>Rappel des recommandations</i>	<i>26</i>
<i>Bibliographie</i>	<i>27</i>

Introduction

En 2013, les trois conseils subventionnaires fédéraux, soit les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC), le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), annoncent leur intention d'harmoniser les critères d'admissibilité au concours de bourses de maîtrise. Ce ne sont plus les conseils subventionnaires qui décident des étudiants boursiers, mais plutôt les universités. Pour ce faire, chaque université se voit attribuer un quota de bourses qu'elle doit distribuer selon certaines modalités. Les étudiants envoient leur demande de bourse sur un portail Web. Ils choisissent à quelles universités ils demandent une bourse, jusqu'à un maximum de cinq institutions. Les étudiants ne spécifient pas à quel organisme subventionnaire ils déposent leur demande: ce sont les universités qui le font. Autrement dit, les étudiants qui demandent une bourse dans un domaine interdisciplinaire n'ont plus à s'inquiéter de voir leur demande disparaître, car elle sera automatiquement acheminée au bon endroit. Ces changements ont de bons et de mauvais côtés. Nous présenterons d'abord les modalités d'attribution des bourses et nous expliquerons ensuite la distribution des bourses entre les provinces et pour le U15, les quinze grandes universités de recherche du Canada.

1. Modalités d'attribution de bourses

Maintenant que le CRSH, le CRSNG et les IRSC ont harmonisé leur pratique, les programmes de bourses d'études supérieures du Canada pour la maîtrise (BESC M) Joseph-Armand-Bombardier (CRSH), Alexander-Graham-Bell (CRSNG), Frederick-Banting et Charles-Best (IRSC) ont les mêmes modalités d'attribution. Le programme ES de maîtrise aboli, il ne reste plus que le programme BESC¹. Les bourses ont une valeur de 17 500 \$ pour 12 mois et sont non renouvelables. Chaque université obtient un quota de bourses à attribuer (voir l'annexe I pour les quotas par université²). Nous présenterons d'abord la procédure de demande de bourses pour les étudiants postulants, qui est détaillée sur le site Web des conseils subventionnaires. Ensuite, nous expliquerons comment les bourses sont attribuées au sein de l'Université de Montréal.

1.1 La demande de bourse

Les demandes de bourse pour la maîtrise se font en ligne sur le Portail de la recherche³ des organismes subventionnaires. Les demandes doivent être envoyées avant le 1^{er} décembre 2013, ce qui laisse aux étudiants environ deux mois supplémentaires pour déposer une demande par rapport à la procédure avant l'harmonisation. Les résultats doivent être annoncés le 1^{er} avril 2014 au plus tard. Les candidats aux bourses ont ensuite trois semaines pour répondre. Nous présenterons d'abord les conditions d'admissibilité, puis la procédure de demande de bourse et les critères de sélection.

1.1.1 Les conditions d'admissibilité

¹ Le programme de bourse d'études supérieures (ES) est un programme semblable aux BESC pour le CRSNG. Les bourses étaient de moindre valeur que celles du BESC.

² IRSC, CRSNG et CRSH. 2013. *Quotas de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise*. En ligne. http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/CGSAllocations-QuotasBESC_fra.asp (consulté le 5 septembre 2013)

³ <https://portal-portal-uat-tau.sshrc-crsh.gc.ca>

Les conditions d'admissibilité sont⁴:

1. être citoyen canadien ou résident permanent du Canada,
2. être inscrit ou avoir l'intention de présenter une demande d'admission à temps plein (sauf exception) à un programme d'études supérieures admissible dans une université canadienne qui reçoit un quota,
3. avoir complété moins de 12 mois d'études de cycles supérieurs le 31 décembre 2013⁵,
4. ne pas avoir été titulaire d'une BESC par le passé,
5. avoir une moyenne générale suffisamment élevée,
6. ne présenter qu'une seule demande de BESC par année.

En ce qui a trait au critère 2, soit être inscrit ou vouloir s'inscrire à temps plein aux cycles supérieurs, il est possible d'être inscrit à temps partiel sous certaines conditions. Pour le CRSNG, les personnes qui doivent suivre des études à temps partiel à cause d'une incapacité ou d'obligations familiales peuvent obtenir une BESC. Seuls les étudiants handicapés ayant une attestation médicale peuvent obtenir une bourse à temps partiel du CRSH.⁶ Dans les deux cas, la bourse est échelonnée sur une période plus longue.⁷ Le CRSNG ou le CRSH décide si l'étudiant est éligible ou non. Les IRSC ne prévoient pas de clause pour les étudiants à temps partiel. Autrement dit, ceux-ci ne sont pas admissibles aux bourses des IRSC. À ce sujet, nous croyons qu'il existe plusieurs cas où les étudiants doivent allonger la durée de leurs études. Ainsi, la FAÉCUM recommande:

Rappel de position (381) (*Adopté : [CCO-365^e-6.0-90]*)

Que l'Université demande aux organismes subventionnaires de revoir leurs programmes de façon à permettre une flexibilité (pour les cas nécessaires ou justifiables).

⁴ IRSC, CRSNG et CRSH. *Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise*. 2013. En ligne http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/CGSM-BESCM_fra.asp (3 septembre 2013)

⁵ Le critère est résumé. On en trouve une version détaillée sur le site Web des organismes subventionnaires.

⁶ CRSH. *Guide des détenteurs de bourse - Guide A*. 2013. En ligne. <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/using-utiliser/guide-A/regulations-reglements-fra.aspx> (consulté le 4 septembre 2013)

⁷ CRSNG. *Politiques et exigences*. 2013. En ligne http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/Guides-Guides/PGSCGSRegs-EESCSRegs_fra.asp#bourse (consulté le 4 septembre 2013)

De plus, le programme d'études de cycles supérieurs doit avoir une composante de recherche importante. Les travaux de recherche doivent aboutir à un travail universitaire, un mémoire, une thèse, une publication, un spectacle, un récital ou une exposition évaluée par des universitaires. Les maîtrises n'ayant pas cette caractéristique ne sont pas admissibles (une maîtrise constituée exclusivement de cours, par exemple).

1.1.2 La présentation d'une demande

La présentation d'une demande de bourse se fait par le Portail de recherche au <https://portal-portail-uat-tau.sshrc-crsh.gc.ca>. Le postulant doit se créer un compte (sans frais) avec son adresse courriel. Il doit ensuite créer une demande de bourse pour le programme de BESC de maîtrise.

La demande peut se faire en français ou en anglais. Le candidat doit sélectionner un champ de recherche (sciences naturelles et génie, sciences humaines ou santé), mais ce choix n'est pas définitif, car les universités qui traiteront la demande la reclasseront au besoin. Ainsi, les étudiants dans un domaine pluridisciplinaire n'ont plus à craindre de voir leur demande disparaître parce qu'ils ne l'ont pas envoyée au bon endroit. Le candidat doit également choisir jusqu'à cinq universités où il souhaite que sa candidature soit évaluée. Ces dernières doivent analyser la demande et déterminer si elles offrent une bourse à l'étudiant. Chaque université a un quota de bourses à distribuer. Ces quotas sont analysés à la section 2 de cet avis.

Sur le Portail, le candidat doit également soumettre un résumé de la proposition d'un maximum de 3800 caractères (soit environ 1 page complète à simple interligne et en point 12). Ce résumé est destiné au grand public. Il pourrait servir aux organismes subventionnaires pour informer le public et le Parlement du Canada des projets financés⁸. Le candidat doit en outre proposer jusqu'à 10 mots clés liés à son sujet de recherche proposé (exemples : *isolant topologique*, *crise européenne*, *télomérase*).

⁸ IRSC, CRSNG, CRSH. *Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise : Instructions relatives à la présentation des demandes*. 2013. En ligne. http://www.nserc-crsng.gc.ca/ResearchPortal-PortailDeRecherche/Instructions-Instructions/CGS_M-BESC_M_fra.asp (consulté le 17 septembre 2013)

De plus, le candidat doit joindre une proposition de projet de recherche en format PDF (maximum de 2 pages, police Times New Roman, point 12, simple interligne), ainsi qu'un relevé de notes (format PDF). Il doit également joindre une copie de son CV commun canadien (CVC) en format XML.

Le CV commun canadien est un formulaire en ligne (<https://ccv-cvc.ca>) qui permet aux chercheurs d'utiliser un seul formulaire pour toutes les demandes de bourse des organismes subventionnaires, y compris les trois organismes provinciaux (FRQNT, FRQSC, FRQS). Le CVC comprend 99 champs, c'est pourquoi il peut sembler fastidieux à remplir, mais plusieurs d'entre eux ne sont pas requis pour une demande de bourse. En particulier, un étudiant n'ayant que peu d'expérience en recherche n'aura pas beaucoup de champs à remplir. Une fois rempli, le CVC peut être exporté en format XML et être ouvert par plusieurs logiciels.

Finalement, l'étudiant peut inviter des répondants de façon électronique en entrant leur courriel. Ceux-ci reçoivent un message électronique leur expliquant comment procéder pour appuyer la candidature de l'étudiant. Sur le Portail de recherche, ils doivent remplir un formulaire attestant les qualités du candidat. L'annexe II du présent avis contient un exemple de ce formulaire.

Somme toute, la procédure est relativement simple. Une fois la date butoir passée, les universités traitent les demandes de tous les étudiants ayant soumis leur candidature. Elles ont jusqu'au 1^{er} avril pour leur donner une réponse. Malheureusement, les demandes d'admission dans les universités se font généralement au plus tard en mars. Ainsi, un étudiant devrait présenter une demande d'admission aux cycles supérieurs dans les cinq universités où il a envoyé sa demande de bourse, ce qui engendre des coûts pour lui ainsi que du travail superflu pour quatre des cinq universités visées. De plus, comme un étudiant ne peut accepter qu'une seule offre, il devra obligatoirement refuser quatre bourses s'il reçoit une réponse positive de la part des cinq universités auxquelles il a envoyé sa demande. Il faudra ainsi plusieurs tours avant d'avoir complètement distribué les bourses. Comme trois semaines sont prévues entre les premières réponses et le second tour, il faudra beaucoup de temps pour terminer le processus. Cela posera plusieurs inconvénients aux étudiants, aux universités et aux Fonds de recherche du Québec, dont les réponses pour les bourses sont émises après celles des organismes subventionnaires fédéraux.

Afin de diminuer le fardeau de travail de l'étudiant et des universités, la FAÉCUM recommande donc :

Recommandation 1

Que la date d'annonce des résultats des concours de BESC de maîtrise du CRSH, du CRSNG et des IRSC soit au plus tard le 1^{er} mars de l'année suivant la demande.

À titre informatif, les critères de sélection sont présentés à l'annexe III.

1.2 L'évaluation des dossiers à l'Université de Montréal

À l'Université de Montréal, toutes les demandes reçues sont acheminées vers les différents départements concernés. Dans le cas d'une demande interdisciplinaire, la demande est acheminée vers le département que l'étudiant spécifie dans sa demande. Les départements évaluent les demandes et les classent selon leur appréciation. Les meilleurs dossiers sont ensuite acheminés vers un comité de professeurs issus de plusieurs disciplines qui leur attribuent une note basée sur les critères de sélection présentés à l'annexe III. Ce comité attribue les bourses aux meilleurs dossiers.

Le critère de sélection principal est le dossier scolaire. On est en droit de se demander comment les notes des différentes universités sont comparées. Plusieurs universités n'utilisent pas le même système que celui de l'Université de Montréal. Par exemple, la plus haute note possible à l'Université McGill est 4,0 (le A+ n'existe pas). Les organismes subventionnaires fournissent une grille de conversion des notes pour les différentes universités du Canada aux comités d'évaluation. Bref, les notes en lettre sont converties en pourcentage, ce qui permet de comparer des dossiers provenant d'universités différentes. Cette conversion varie d'une université à l'autre selon les pratiques de notation.

1.3 La langue de rédaction

Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Les textes à rédiger pour une demande de bourse sont complexes et requièrent une maîtrise avancée du langage, en particulier des termes techniques. Il apparaît donc avantageux pour un étudiant d'écrire sa demande dans sa langue maternelle. Cela pose toutefois problème une fois que la demande est acheminée à une université pour évaluation. Imaginons qu'un étudiant rédige une demande de bourse en français et qu'il l'envoie à l'Université de Montréal et à l'Université de Toronto. La première n'aura aucun problème à traiter la demande puisque son personnel est majoritairement francophone, mais ce n'est pas le cas à l'Université de Toronto. En fait, il est probable qu'aucun membre du comité interne d'évaluation ne soit apte à juger de la demande directement. L'Université aurait donc à faire appel à un service de traduction, ce qui occasionnerait des coûts et des délais supplémentaires pour celle-ci. Il est donc probable que l'Université décide de simplement ignorer les demandes rédigées en français.

Cette discrimination est manifestement néfaste pour l'étudiant, qui sera limité dans son choix d'université à celles qui ont le français comme langue officielle, réduisant grandement la mobilité étudiante. La FAÉCUM recommande donc :

Recommandation 2

Que les conseils subventionnaires fédéraux (CRSH, CRSNG et IRSC) mettent en place des mécanismes assurant que les demandes de BESC de maîtrise rédigées en français soient traitées de la même façon que les demandes rédigées en anglais et vice-versa dans toutes les universités canadiennes participant au programme.

1.4 La description du projet de recherche

Lorsqu'un étudiant soumet sa demande de bourse à plusieurs universités, il doit inclure une seule description de projet de recherche. La rédaction de ce texte est une tâche ardue pour laquelle plusieurs étudiants demandent l'aide d'un professeur; la description du projet est extrêmement précise et spécifique. Le projet ainsi rédigé est valable au sein d'un laboratoire ou d'un groupe de recherche en particulier à l'université d'accueil de l'étudiant. Ce n'est pas forcément le cas dans une autre université. Une université n'effectuant pas de recherches semblables au projet proposé

par l'étudiant pourrait ainsi rejeter d'emblée sa demande simplement parce que le projet ne cadre pas avec son environnement de recherche. Un étudiant a donc moins de chances de voir sa demande acceptée dans une université dont il n'a pas une connaissance approfondie des recherches que dans l'université où il fait son baccalauréat et sa demande. La mobilité étudiante s'en trouve donc réduite. Afin de contrer cela, la FAÉCUM recommande :

Recommandation 3

Que la description du projet de recherche dans une demande de BESC aux conseils subventionnaires fédéraux (CRSH, CRSNG et IRSC) serve exclusivement à déterminer le potentiel en recherche du candidat et que sa demande ne soit pas automatiquement exclue si le projet proposé ne cadre pas avec l'environnement de recherche de l'université l'évaluant.

2. Distribution des bourses au Canada

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, chaque université se voit attribuer un certain nombre de bourses (un quota) qu'elle doit distribuer entre les étudiants qu'elle jugera méritants selon les critères décrits précédemment. Ces quotas, en vigueur pour les trois prochaines années, sont basés sur le nombre de bourses obtenues dans chaque institution au cours des dernières années. Il est important de noter que les performances des dernières années sont elles-mêmes influencées par les performances antérieures des universités. En effet, chaque université avait un nombre de bourses maximal qu'elle pouvait faire parvenir aux organismes subventionnaires. Cette limite était déterminée par la performance historique de l'institution au cours des trois années précédentes. Ce système a été mis en place en 1994, de sorte que les quotas imposés aux universités ne reflètent plus la distribution de la population, comme nous l'illustrerons plus loin⁹. Les quotas actuellement déterminés pour les bourses de maîtrise par institution sont présentés à l'annexe I. L'Université de Montréal, l'École Polytechnique et HEC Montréal sont présentés séparément. Ces quotas sont valides pour les trois prochains concours de bourses, soit jusqu'au concours pour les bourses de 2016. Nous analyserons d'abord la répartition des bourses à travers les provinces en fonction des effectifs étudiants. Ensuite, nous étudierons comment les quotas sont répartis entre les universités québécoises. Nous verrons comment l'Université de Montréal se situe par rapport au U15, les quinze grandes universités de recherche du Canada. Un scénario basé sur une distribution des bourses en fonction de l'effectif étudiant sera présenté, puis nous terminerons cette section par des recommandations basées sur notre analyse.

2.1 Distribution entre les provinces

Évidemment, une distribution équitable des bourses à travers le Canada est plus que souhaitable. Pour y arriver, il faut utiliser un indicateur. La distribution des bourses par province est illustrée dans le tableau suivant.

⁹ CNCS-FEUQ. 2013. *L'attribution des bourses d'études des conseils subventionnaires*. Montréal.

Tableau 1 : Distribution des quotas de bourses de maîtrise par province

Province	IRSC (%)	CRSNG (%)	CRSH (%)	Total (%)
Alberta	39 (9,8)	78 (9,8)	85 (6,5)	202 (8,1)
Colombie-Britannique	60 (15,0)	118 (14,8)	195 (15,0)	373 (14,9)
Île-du-Prince-Édouard	0 (0,0)	3 (0,4)	1 (0,1)	4 (0,2)
Manitoba	9 (2,3)	22 (2,8)	29 (2,2)	60 (2,4)
Nouveau-Brunswick	4 (1,0)	12 (1,5)	16 (1,2)	32 (1,3)
Nouvelle-Écosse	17 (4,3)	36 (4,5)	34 (2,6)	87 (3,5)
Ontario	157 (39,3)	336 (42,0)	577 (44,4)	1070 (42,8)
Québec	103 (25,8)	170 (21,3)	323 (24,8)	596 (23,8)
Saskatchewan	9 (2,3)	14 (1,8)	24 (1,8)	47 (1,9)
Terre-Neuve-et-Labrador	2 (0,5)	11 (1,4)	16 (1,2)	29 (1,2)
Total	400 (100)	800 (100)	1300 (100)	2500 (100)

De toute évidence, la distribution n'est pas uniforme. Ce n'est cependant pas un problème parce que la distribution de la population canadienne varie grandement entre les provinces (voir le tableau 3). Il n'est cependant pas pertinent de comparer les distributions des bourses avec la population par province puisque le taux de scolarisation diffère par province (voir le taux d'obtention d'un diplôme postsecondaire par province selon Statistique Canada¹⁰). Pour ce qui nous intéresse, la population étudiante par province est plus importante que la population totale. À titre indicatif, le tableau suivant présente les effectifs étudiants par province ainsi que la population totale.

¹⁰ Statistique Canada. 2008. *Tableau D.2.4 Taux d'obtention du diplôme, selon le niveau du programme et la province ou le territoire d'études, Canada, provinces et territoires, 1991 à 2005*. En ligne. <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-582-x/2011002/sectiond-fra.htm> (consulté le 4 septembre 2013)

Tableau 2 : Distribution des étudiants par province

Province	Population totale (%) ¹¹	Étudiants ^{12 13} (%)	Cycles supérieurs (%)	Cycles supérieurs à temps plein (%)
Alberta	3 965 339 (11,3)	112 320 (9,6)	18 140 (9,3)	12 810 (8,9)
Colombie-Britannique	4 650 004 (13,2)	126 630 (10,8)	23 190 (11,9)	20 030 (13,9)
Île-du-Prince-Édouard	145 763 (0,4)	4 550 (0,4)	300 (0,2)	290 (0,2)
Manitoba	1 277 339 (3,6)	41 930 (3,6)	4 180 (2,1)	3 120 (2,2)
Nouveau-Brunswick	754 039 (2,1)	19 300 (1,7)	2 280 (1,2)	1 360 (0,9)
Nouvelle-Écosse	945 015 (2,7)	43 630 (3,7)	6 860 (3,5)	4 220 (2,9)
Ontario	13 583 710 (38,7)	485 777 (41,6)	65 007 (33,4)	53 037 (36,9)
Québec	8 099 095 (23,0)	282 460 (24,2)	66 830 (34,3)	43 310 (30,1)
Saskatchewan	1 093 880 (3,1)	33 340 (2,9)	4 610 (2,4)	3 470 (2,4)
Terre-Neuve-et-Labrador	513 568 (1,5)	18 920 (1,6)	3 500 (1,8)	2 150 (1,5)
Total	35 141 542 (100)	1 168 857 (100)	194 897 (100)	143 797 (100)

Ici, seules les universités recevant des bourses sont considérées. Les universités dédiées au premier cycle, comme l'Université Bishop's, ne sont pas comptabilisées dans ce tableau, de sorte que la mesure de la population étudiante totale est sous-estimée. De plus, la structure de l'éducation supérieure du Québec diffère grandement du reste du Canada à cause des cégeps et du baccalauréat de trois ans (le baccalauréat a une durée de quatre ans dans le reste du Canada), ce qui rend une comparaison directe plus difficile. Il est plus intéressant de se tourner vers le nombre d'étudiants aux cycles supérieurs. Par contre, les étudiants à temps partiel ne peuvent pas présenter de demande pour les bourses ES des organismes subventionnaires. La mesure importante est donc le nombre d'étudiants aux cycles supérieurs à temps plein, puisque c'est eux

¹¹ Statistique Canada. 2013. *Tableau 051-0005 - Estimations de la population, Canada, provinces et territoires, trimestriel (personnes)*, CANSIM (base de données). En ligne. <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0510005&paSer=&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=31&tabMode=dataTable&csid=> (consulté le 5 septembre 2013).

¹² AUCC. 2012. *Effectifs par université*. En ligne. <http://www.aucc.ca/fr/universites-canadiennes/faits-et-chiffres/effectifs-par-universite/> (consulté le 5 septembre 2013)

¹³ Seuls les étudiants des universités boursières sont considérés. La liste complète des universités boursières se trouve à l'annexe I.

que cible le programme de bourses. Afin de comparer les différentes provinces, nous avons calculé le nombre de bourses par étudiant aux cycles supérieurs à temps plein. Ce nombre devrait être uniforme à travers le pays si les quotas sont distribués équitablement.

Tableau 3 : Ratio bourses par 10 000 étudiants aux cycles supérieurs à temps plein par province

Province	IRSC	CRSNG	CRSH	Total
Alberta	30,4	60,9	66,4	157,7
Colombie-Britannique	30,0	58,9	97,4	186,2
Île-du-Prince-Édouard	0,0	103,4	34,5	137,9
Manitoba	28,8	70,5	92,9	192,3
Nouveau-Brunswick	29,4	88,2	117,6	235,3
Nouvelle-Écosse	40,3	85,3	80,6	206,2
Ontario	29,6	63,4	108,8	201,7
Québec	23,8	39,3	74,6	137,6
Saskatchewan	25,9	40,3	69,2	135,4
Terre-Neuve-et-Labrador	9,3	51,2	74,4	134,9
Total	27,8	55,6	90,4	173,9

Il faut noter que l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador n'ont chacune qu'une université obtenant des subventions des organismes subventionnaires. Le ratio de bourses par étudiant pour l'ensemble des universités canadiennes se trouve à l'annexe IV.

On remarque immédiatement que les provinces ne sont pas financées équitablement par les organismes subventionnaires. Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario sont les trois provinces qui obtiennent le plus de financement. Le Québec et la Saskatchewan sont les provinces les plus désavantagées par les quotas. De plus, il est intéressant de noter que l'Alberta réussit moins bien que la moyenne canadienne.

Les quotas présentés ici sont basés sur le nombre de demandes que les universités pouvaient envoyer aux organismes subventionnaires avant l'harmonisation de ceux-ci. Ces anciens quotas étaient eux-mêmes déterminés par les taux de réussite historiques des institutions. Ainsi, une université réussissant mieux voyait son quota augmenter légèrement l'année suivante. Ces limites ont été imposées à un moment où le Québec réussissait moins bien, de sorte que les quotas d'aujourd'hui ne sont plus adaptés à la réalité de l'éducation québécoise. Cela explique au moins

partiellement le fait que le Québec reçoit moins de bourses que la moyenne canadienne. Cela n'implique pas que le nombre de boursiers au Québec est moins grand, car les Fonds de recherche du Québec octroient des bourses complémentaires à celles des conseils subventionnaires fédéraux.

2.2 Distribution au Québec

Il est pertinent d'analyser la manière dont les bourses sont distribuées entre les universités du Québec afin de voir comment se positionne l'Université de Montréal.

Tableau 4 : Distribution des bourses et de la population étudiante au Québec

Nom de l'université	Nombre d'étudiants total (%) ¹⁴	Nombre d'étudiants aux cycles supérieurs (%)	Nombre d'étudiants aux cycles supérieurs à temps plein (%)	Nombre de bourses (%)			
				IRSC	CRSNG	CRSH	Total
École de technologie supérieure	6160 (2,2)	1270 (1,9)	710 (1,6)	1 (1,0)	5 (2,9)	0 (0,0)	6 (1,0)
École nationale d'administration publique	1980 (0,7)	1980 (3,0)	460 (1,1)	0 (0,0)	0 (0,0)	1 (0,3)	1 (0,2)
École Polytechnique de Montréal	6940 (2,5)	1680 (2,5)	1430 (3,3)	0 (0,0)	10 (5,9)	1 (0,3)	11 (1,8)
HEC Montréal	12 090 (4,3)	3010 (4,5)	1400 (3,2)	0 (0,0)	1 (0,6)	13 (4,0)	14 (2,3)
Institut national de la recherche scientifique	530 (0,2)	530 (0,8)	490 (1,1)	1 (1,0)	3 (1,8)	2 (0,6)	6 (1,0)
Université Concordia	35 210 (12,5)	5200 (7,8)	4150 (9,6)	5 (4,9)	5 (2,9)	41 (12,7)	51 (8,6)
Université de Montréal	44 900 (15,9)	11 360 (17,0)	9110 (21,0)	26 (25,2)	22 (12,9)	61 (18,9)	109 (18,3)
Université de Sherbrooke	22140 (7,8)	8600 (12,9)	4250 (9,8)	6 (5,8)	20 (11,8)	24 (7,4)	50 (8,4)
Université du Québec à Chicoutimi	6530 (2,3)	1100 (1,6)	670 (1,5)	1 (1,0)	2 (1,2)	10 (3,1)	13 (2,2)
Université du Québec à Montréal	40800 (14,4)	6900 (10,3)	3890 (9,0)	4 (3,9)	9 (5,3)	50 (15,5)	63 (10,6)
Université du Québec à Rimouski	6440 (2,3 ; 0,6)	950 (1,4 ; 0,5)	510 (1,2 ; 0,4)	1 (1,0 ; 0,2)	3 (1,8 ; 0,4)	5 (1,5 ; 0,4)	9 (1,5 ; 0,4)
Université du Québec à Trois-Rivières	12 160 (4,3)	1930 (2,9)	1190 (2,7)	1 (1,0)	4 (2,4)	10 (3,1)	15 (2,5)
Université du Québec en Abitibi-	2830 (1,0)	450 (0,7)	190 (0,4)	1 (1,0)	1 (0,6)	1 (0,3)	3 (0,5)

¹⁴ Le total exclut les universités ne recevant aucune bourse de maîtrise des organismes subventionnaires.

Témiscamingue							
Université du Québec en Outaouais	6390 (2,3)	1160 (1,7)	560 (1,3)	1 (1,0)	0 (0,0)	5 (1,5)	6 (1,0)
Université Laval	41 520 (14,7)	11 820 (17,7)	7670 (17,7)	15 (14,6)	28 (16,5)	43 (13,3)	86 (14,4)
Université McGill	35840 (12,7)	8890 (13,3)	6630 (15,3)	40 (38,8)	57 (33,5)	56 (17,3)	153 (25,7)
Université de Montréal, HEC Montréal et Polytechnique ¹⁵	63 930 (22,6)	16 050 (24,0)	11 940 (27,6)	26 (25,2)	33 (19,4)	75 (23,2)	134 (22,5)
Total	282 460 (100,0)	66 830 (100,0)	43 310 (100,0)	103 (100,0)	170 (100,0)	323 (100,0)	596 (100,0)

¹⁵ Cette entrée n'est pas comptabilisée dans le total.

Tableau 5 : Ratio bourses par 10 000 étudiants aux cycles supérieurs à temps plein au Québec

Nom de l'université	IRSC	CRSNG	CRSH	Total
École de technologie supérieure	14,1	70,4	0,0	84,5
École nationale d'administration publique	0,0	0,0	21,7	21,7
École Polytechnique de Montréal	0,0	69,9	7,0	76,9
HEC Montréal	0,0	7,1	92,9	100,0
Institut national de la recherche scientifique	20,4	61,2	40,8	122,4
Université Concordia	12,0	12,0	98,8	122,9
Université de Montréal	28,5	24,1	67,0	119,6
Université de Sherbrooke	14,1	47,1	56,5	117,6
Université du Québec à Chicoutimi	14,9	29,9	149,3	194,0
Université du Québec à Montréal	10,3	23,1	128,5	162,0
Université du Québec à Rimouski	19,6	58,8	98,0	176,5
Université du Québec à Trois-Rivières	8,4	33,6	84,0	126,1
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	52,6	52,6	52,6	157,9
Université du Québec en Outaouais	17,9	0,0	89,3	107,1
Université Laval	19,6	36,5	56,1	112,1
Université McGill	60,3	86,0	84,5	230,8
Université de Montréal, HEC Montréal et Polytechnique	21,8	27,6	62,8	112,2
Total	23,8	39,3	74,6	137,6

L'Université de Montréal obtient moins de bourses que la moyenne, même réunie avec HEC Montréal et l'École Polytechnique. La séparation de ces écoles ne permet donc pas d'expliquer ce problème. Ce constat est alarmant, principalement parce que les quotas sont fixés pour les trois prochaines années. On remarque aussi que l'Université McGill possède un financement nettement supérieur à toutes les autres universités du Québec.

2.3 Distribution dans le U15

En réalité, la provenance des universités par province n'entre pas en jeu lors de l'attribution des quotas. De plus, plusieurs universités du Québec ne sont pas vouées à la recherche, de sorte qu'il est difficile de tirer un constat clair des deux derniers tableaux. Mieux vaut nous intéresser aux 15 plus grandes universités de recherche du Canada, le U15.

Tableau 6 : Distribution des bourses et de la population étudiante dans le U15

Nom de l'université	Nombre d'étudiants total (%)	Nombre d'étudiants aux cycles supérieurs (%)	Nombre d'étudiants aux cycles supérieurs à temps plein (%)	Nombre de bourses (%)			
				IRSC	CRSNG	CRSH	Total
University of Alberta	39 650 (6,9)	7460 (6,6)	6140 (6,7)	22 (7,2)	45 (7,5)	41 (5,8)	108 (6,7)
University of Calgary	32 160 (5,6)	6970 (6,1)	6280 (6,9)	16 (5,2)	28 (4,7)	35 (5,0)	79 (4,9)
The University of British Columbia	57 200 (10,0)	10 500 (9,2)	8770 (9,6)	40 (13,1)	75 (12,5)	86 (12,2)	201 (12,5)
Université du Manitoba	28 710 (5,0)	3500 (3,1)	2790 (3,1)	8 (2,6)	21 (3,5)	27 (3,8)	56 (3,5)
Dalhousie University	18 360 (3,2)	3930 (3,5)	3230 (3,5)	14 (4,6)	30 (5,0)	20 (2,8)	64 (4,0)
McMaster University	29 610 (5,2)	4210 (3,7)	3500 (3,8)	13 (4,3)	22 (3,7)	23 (3,3)	58 (3,6)
Queen's University	23 800 (4,2)	4200 (3,7)	3800 (4,2)	8 (2,6)	27 (4,5)	45 (6,4)	80 (5,0)
The University of Western Ontario	30 800 (5,4)	5450 (4,8)	4850 (5,3)	15 (4,9)	25 (4,2)	51 (7,2)	91 (5,7)
Université d'Ottawa	42 700 (7,5)	6700 (5,9)	5200 (5,7)	17 (5,6)	31 (5,2)	41 (5,8)	89 (5,5)
University of Toronto	82 200 (14,4)	15 700 (13,8)	14000 (15,3)	60 (19,7)	110 (18,4)	125 (17,7)	295 (18,3)
University of Waterloo	24 550 (4,3)	5150 (4,5)	3900 (4,3)	6 (2,0)	53 (8,9)	20 (2,8)	79 (4,9)
Université Laval	41 520 (7,3)	11 820 (10,4)	7670 (8,4)	15 (4,9)	28 (4,7)	43 (6,1)	86 (5,3)
Université McGill	35 840 (6,3)	8890 (7,8)	6630 (7,3)	40 (13,1)	57 (9,5)	56 (7,9)	153 (9,5)
Université de Montréal ¹⁶	63 930 (11,2)	16 050 (14,1)	11 940 (13,1)	26 (8,5)	33 (5,5)	75 (10,6)	134 (8,3)
University of Saskatchewan	20 220 (3,5)	3020 (2,7)	2680 (2,9)	5 (1,6)	13 (2,2)	17 (2,4)	35 (2,2)
Total	571 250 (100,0)	113 550 (100,0)	91 380 (100,0)	305 (100,0)	598 (100,0)	705 (100,0)	1608 (100,0)

¹⁶ Incluant HEC Montréal et l'École Polytechnique.

Tableau 7 : Ratio bourses par 10 000 étudiants aux cycles supérieurs à temps plein dans le U15

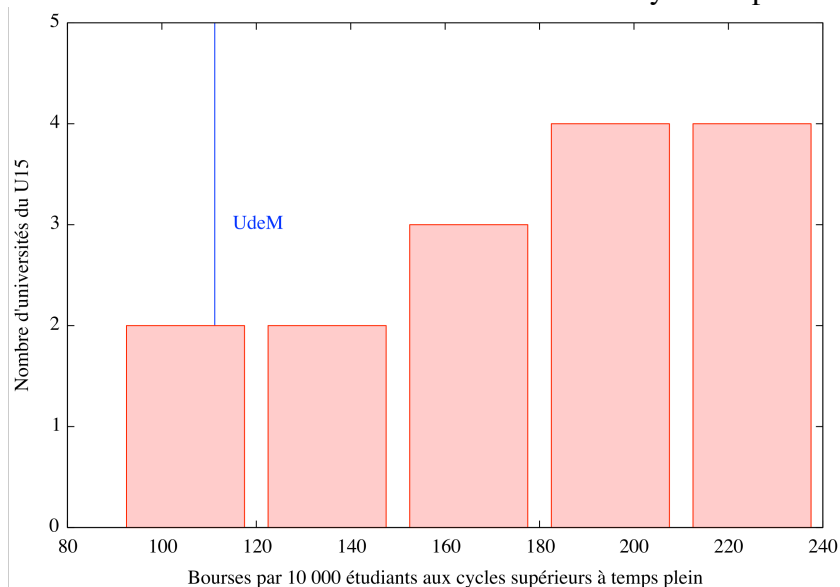
Nom de l'université	IRSC	CRSNG	CRSH	Total
University of Alberta	35,8	73,3	66,8	175,9
University of Calgary	25,5	44,6	55,7	125,8
The University of British Columbia	45,6	85,5	98,1	229,2
Université du Manitoba	28,7	75,3	96,8	200,7
Dalhousie University	43,3	92,9	61,9	198,1
McMaster University	37,1	62,9	65,7	165,7
Queen's University	21,1	71,1	118,4	210,5
The University of Western Ontario	30,9	51,5	105,2	187,6
Université d'Ottawa	32,7	59,6	78,8	171,2
University of Toronto	42,9	78,6	89,3	210,7
University of Waterloo	15,4	135,9	51,3	202,6
Université Laval	19,6	36,5	56,1	112,1
Université McGill	60,3	86,0	84,5	230,8
Université de Montréal ¹⁷	21,8	27,6	62,8	112,2
University of Saskatchewan	18,7	48,5	63,4	130,6
Moyenne (écart-type)	32,0 (12,4)	68,7 (26,7)	77,0 (20,6)	177,6 (40,5)

Avec un ratio presque égal à celui de l'Université Laval, l'Université de Montréal se situe à 1,5 écart-type sous la moyenne du U15. Les deux universités francophones sont les deux universités du U15 qui reçoivent le moins de bourses par étudiant. L'Université McGill et l'Université de la Colombie-Britannique (UBC) réussissent le mieux. La moyenne des universités du U15 (177,6) est légèrement supérieure à celle du Canada (173,9). Comme les quotas sont déterminés selon les taux de succès depuis 1994, on peut conclure que les universités de recherche présentaient de meilleurs dossiers aux organismes subventionnaires que les autres universités canadiennes. La situation a changé depuis. Puisqu'elles ont une expertise dans le domaine de la recherche, il paraît logique que leur taux de succès soit supérieur à celui des autres universités. Il est par contre

¹⁷ Incluant HEC Montréal et l'École Polytechnique.

surprenant de constater que l'écart entre la moyenne du U15 et celle du Canada n'est pas plus grand. Le graphique suivant illustre comment les universités s'en tirent dans le U15.

Graphique 1 : Distribution ratio bourses : nombre d'étudiants aux cycles supérieurs dans le U15



On voit que la tendance n'est pas normale. Il y a plus d'universités qui obtiennent davantage de bourses par étudiant. La plupart des universités du U15 obtiennent un financement supérieur à la moyenne canadienne. On s'attend à ce que ces universités spécialisées en recherche possèdent de meilleurs mécanismes internes pour outiller les étudiants à rédiger leur demande de bourses. La moyenne du U15 est semblable à celle du Canada à cause des universités qui performant moins bien, comme l'Université de Montréal et l'Université Laval.

La FAÉCUM recommandait aux conseils subventionnaires de se pencher sur les causes de ces disparités. Il est d'autant plus important de le faire à la lumière de ces nouvelles données.

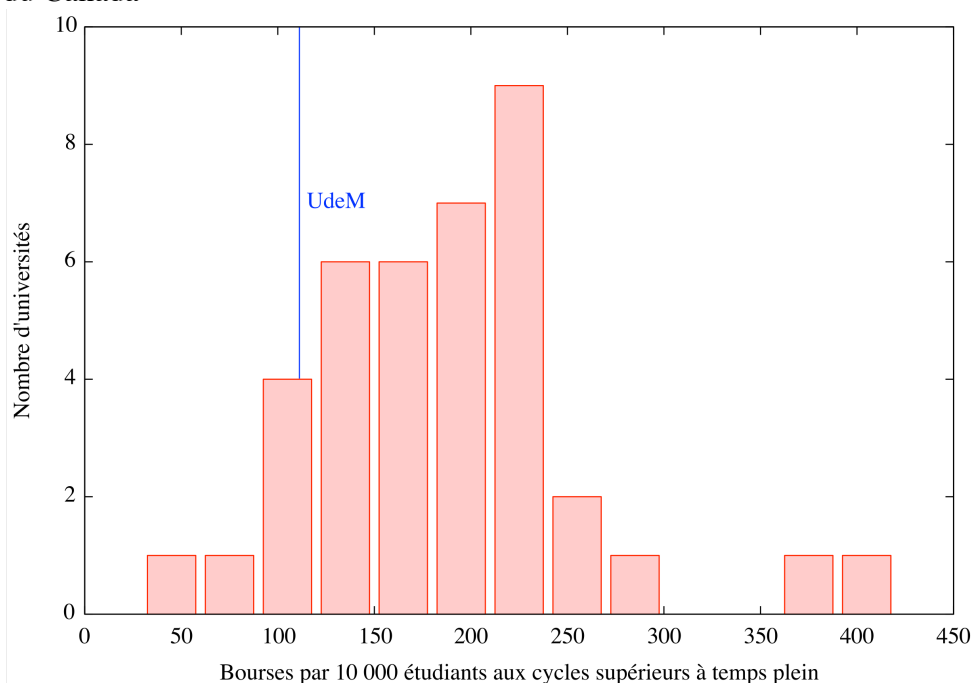
Rappel de position (1159) (Adopté : [CCO-473^e-6.2])

Que les universités québécoises et les Fonds de recherche québécois identifient les raisons de l'écart de financement des étudiants-chercheurs québécois et canadiens, et développement des moyens pour y pallier.

2.3.1 Distribution dans l'ensemble du Canada

Si la distribution des bourses par étudiant dans le U15 est biaisée, qu'en est-il dans l'ensemble du Canada?

Graphique 2 : Distribution ratio bourses : nombre d'étudiants aux cycles supérieurs dans l'ensemble du Canada¹⁸



On remarque que la tendance s'approche plus d'une courbe normale que la distribution du U15. Il faut noter que les universités recevant moins de 10 bourses ne sont pas représentées dans le graphique, étant donné qu'elles représentent généralement une population étudiante faible. Encore une fois, l'Université de Montréal (avec HEC Montréal et l'École Polytechnique) se situe bien en dessous de la moyenne canadienne de 173,9 bourses pour 10 000 étudiants. Considérant que l'UdeM fait partie du U15, elle devrait se situer au-dessus de celle-ci. L'UdeM reçoit donc beaucoup moins de bourses qu'elle le devrait.

¹⁸ Les universités recevant moins de 10 bourses ne sont pas prises en considération dans ce graphique.

2.4 Scénario d'une distribution équitable des bourses

Nous présentons ici la distribution des bourses dans le U15 par province telle qu'elle serait si on imposait un ratio bourse par étudiant aux cycles supérieurs à temps plein uniforme égal à celui de la moyenne canadienne, soit 173,9 bourses pour 10 000 étudiants. Mentionnons que ce scénario ne consiste pas en une recommandation de la FAÉCUM; la prochaine section présente des nuances importantes.

Tableau 8 : Distribution suggérée des bourses par université du U15

Nom de l'université	Nombre de bourses (différence)			
	IRSC	CRSNG	CRSH	Total
University of Alberta	17 (-5)	34 (-11)	56 (+15)	107 (-1)
University of Calgary	17 (+1)	35 (+7)	57 (+22)	109 (+30)
The University of British Columbia	24 (-16)	49 (-26)	79 (-7)	152 (-49)
Université du Manitoba	8 (0)	16 (-5)	25 (-2)	49 (-7)
Dalhousie University	9 (-5)	18 (-12)	29 (+9)	56 (-8)
McMaster University	10 (-3)	19 (-3)	32 (+9)	61 (+3)
Queen's University	11 (+3)	21 (-6)	34 (-11)	66 (-14)
The University of Western Ontario	13 (-2)	27 (+2)	44 (-7)	84 (-7)
Université d'Ottawa	14 (-3)	29 (-2)	47 (+6)	90 (-1)
University of Toronto	39 (-21)	78 (-32)	127 (+2)	244 (-51)
University of Waterloo	11 (+5)	22 (-31)	35 (+15)	68 (-11)
Université Laval	21 (+6)	43 (+15)	69 (+26)	133 (+47)
Université McGill	18 (-22)	37 (-20)	60 (+4)	115 (-38)
Université de Montréal ¹⁹	33 (+7)	66 (+33)	108 (+33)	208 (+74)
University of Saskatchewan	7 (+2)	15 (+2)	24 (+7)	46 (+11)
Total	252 (-53)	509 (-89)	826 (+121)	1587 (-21)

À cause de sa situation actuelle, l'Université de Montréal est celle qui reçoit la plus importante hausse de quota dans ce scénario. L'écart avec l'Université Laval provient d'un nombre d'étudiants plus important à l'UdeM. L'Université de Toronto est toujours celle qui en obtient le plus de bourses en nombre absolu; plutôt que la UBC, c'est l'UdeM qui se situe en deuxième place. Analysons ensuite la distribution des bourses par province.

¹⁹ Incluant HEC Montréal et l'École Polytechnique.

Tableau 9 : Distribution suggérée des bourses par province

Province	Nombre de bourses (différence)			
	IRSC	CRSNG	CRSH	Total
Alberta	36 (-3)	71 (-7)	116 (+31)	223 (+21)
Colombie-Britannique	56 (-4)	111 (-7)	181 (-14)	348 (-25)
Île-du-Prince-Édouard	1 (+1)	2 (-1)	3 (+2)	6 (+2)
Manitoba	9 (0)	17 (-5)	28 (-1)	54 (-6)
Nouveau-Brunswick	4 (0)	8 (-4)	12 (-4)	24 (-8)
Nouvelle-Écosse	12 (-5)	23 (-13)	38 (+4)	73 (-14)
Ontario	147 (-10)	295 (-41)	479 (-98)	921 (-149)
Québec	120 (+17)	241 (+71)	392 (+69)	753 (+157)
Saskatchewan	10 (+1)	19 (+5)	31 (+7)	60 (+13)
Terre-Neuve-et-Labrador	6 (+4)	12 (+1)	19 (+3)	37 (+8)
Total	401 (+1)	799 (-1)	1299 (-1)	2499 (-1) ²⁰

À titre indicatif, les 157 bourses de plus attribuées au Québec représentent 2,7 M\$. L'UdeM récolte environ la moitié de la hausse, le reste étant divisé entre les autres universités.

2.5 Limites de l'étude et recommandations

Avant d'établir des recommandations, il est important de bien comprendre les limites de l'étude présentée. D'abord, les effectifs étudiants utilisés pour le calcul comprennent les étudiants à la maîtrise et au doctorat à temps plein. Comme les quotas considérés ne sont que pour la maîtrise, la mesure du nombre d'étudiants appropriée serait le nombre d'étudiants à la maîtrise dans un profil de recherche à temps plein. En effet, les étudiants dans une maîtrise professionnelle ne sont pas éligibles aux bourses des organismes subventionnaires. Il nous était impossible de d'analyser ces données puisqu'elles ne nous sont pas accessibles. Ainsi, la FAÉCUM recommande d'étudier ces chiffres. De plus, la répartition des bourses entre les trois organismes subventionnaires au sein d'une institution dépend des axes de recherche de celle-ci. Par exemple, une université pourrait privilégier la recherche en santé par rapport à celle en sciences humaines. Elle devrait donc recevoir proportionnellement plus de bourses des IRSC que du CRSH. Cependant, le total devrait être indépendant des priorités de recherche de l'institution.

²⁰ Les différences proviennent d'un arrondissement des chiffres.

De plus, certaines universités n'obtiennent pas de bourses avec le système de quotas actuel. Si on considère toutes les universités membres de l'AUCC, la population étudiante aux cycles supérieurs à temps plein s'élève à 145 022 (contre 143 797 si on compte seulement les universités obtenant des bourses). La proportion de bourses par 10 000 étudiants aux cycles supérieurs à temps plein au Canada passe donc à 172,4 (par rapport à 173,9). Cela aurait pour effet de diminuer légèrement le nombre de bourses obtenues par l'UdeM, mais cette diminution ne serait pas significative.

La durée des études varie également d'une province à l'autre. Une durée plus longue des études augmente les effectifs étudiants sans changer le nombre d'étudiants pouvant être boursiers puisque la bourse BESC ne dure qu'un an. L'ADÉSAQ concluait en 2009 que la maîtrise au Québec avait une durée similaire à celle du reste du Canada en excluant l'Ontario²¹.

Recommandation 4

Qu'une étude sur la répartition des bourses par université en fonction du nombre d'étudiants à temps plein inscrits dans un programme de maîtrise pouvant être financé dans les différents domaines subventionnés (santé, sciences naturelles et génie, et sciences humaines) soit menée par les organismes subventionnaires.

Recommandation 5

Que les quotas pour le programme de BESC de maîtrise soient réajustés en fonction des conclusions de l'étude de la répartition des effectifs étudiants inscrits à temps plein dans un programme de maîtrise avec recherche pour le concours de 2015-2016.

Recommandation 6

Que les quotas pour le programme de BESC de maîtrise soient réajustés tous les trois ans en fonction des effectifs étudiants inscrits à temps plein dans un programme de maîtrise avec recherche.

²¹ ADÉSAQ. 2009. *État de la situation de la maîtrise au Québec : rapport déposé par le comité ADÉSAQ sur la nature, la structure et les activités associées à la maîtrise au Québec (partie II)*. En ligne. http://graduatestudies.concordia.ca/documents/publications/resourcedocuments/ADESAQ_Masters_Report.pdf (consulté le 19 septembre 2013)

Conclusion

L'harmonisation des IRSC, du CRSH et du CRSNG a amené un lot de changements, tant pour les étudiants que pour les universités. Le processus de demande de bourse a été modifié pour désormais passer par le Portail de recherche en ligne. Les universités reçoivent un quota de bourses qu'ils doivent distribuer selon certaines règles. À l'Université de Montréal, les unités notent les dossiers avant de les transférer à un comité multidisciplinaire qui attribue les bourses. Il n'y a donc pas de quota par département.

Les quotas de distribution des bourses sont basés sur la performance historique des universités canadiennes, elle-même influencée par d'anciens quotas remontant à 1994. Les effectifs étudiants ont changé significativement depuis, de sorte que la répartition actuelle des quotas n'est plus adaptée à la réalité. Les universités du Québec, en particulier l'Université de Montréal, ne reçoivent pas suffisamment de bourses.

Le comité responsable de l'harmonisation des organismes subventionnaires prévoit modifier le programme de bourses de doctorat en 2014. D'autres changements auront donc lieu bientôt. La FAÉCUM reste à l'affût de ceux-ci.

Rappel des recommandations

Recommandation 1

Que la date d'annonce des résultats des concours de BESC de maîtrise du CRSH, du CRSNG et des IRSC soit au plus tard le 1^{er} mars de l'année suivant la demande.

Recommandation 2

Que les conseils subventionnaires fédéraux (CRSH, CRSNG et IRSC) mettent en place des mécanismes assurant que les demandes de BESC de maîtrise rédigées en français soient traitées de la même façon que les demandes rédigées en anglais et vice-versa dans toutes les universités canadiennes participant au programme.

Recommandation 3

Que la description du projet de recherche dans une demande de BESC aux conseils subventionnaires fédéraux (CRSH, CRSNG et IRSC) serve exclusivement à déterminer le potentiel en recherche du candidat et que sa demande ne soit pas automatiquement exclue si le projet proposé ne cadre pas avec l'environnement de recherche de l'université l'évaluant.

Recommandation 4

Qu'une étude sur la répartition des bourses par université en fonction du nombre d'étudiants à temps plein inscrits dans un programme de maîtrise pouvant être financé dans les différents domaines subventionnés (santé, sciences naturelles et génie, et sciences humaines) soit menée par les organismes subventionnaires.

Recommandation 5

Que les quotas pour le programme de BESC de maîtrise soient réajustés en fonction des conclusions de l'étude de la répartition des effectifs étudiants inscrits à temps plein dans un programme de maîtrise avec recherche pour le concours de 2015-2016.

Recommandation 6

Que les quotas pour le programme BESC de maîtrise soient réajustés tous les trois ans en fonction des effectifs étudiants inscrits à temps plein dans un programme de maîtrise avec recherche.

Bibliographie

- Association des doyens des études supérieures du Québec (ADÉSAQ). 2009. *État de la situation de la maîtrise au Québec : rapport déposé par le comité ADÉSAQ sur la nature, la structure et les activités associées à la maîtrise au Québec (partie II)*. En ligne. http://graduatestudies.concordia.ca/documents/publications/resourcedocuments/ADESAQ_Masters_Report.pdf (consulté le 19 septembre 2013)
- Association des universités et collèges du Canada (AUCC). 2012. *Effectifs par université*. En ligne. <http://www.aucc.ca/fr/universites-canadiennes/faits-et-chiffres/effectifs-par-universite/> (consulté le 5 septembre 2013)
- Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH). 2013. *Guide des détenteurs de bourse - Guide A*. En ligne. <http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/using-utiliser/guide-A/regulations-reglements-fra.aspx> (consulté le 4 septembre 2013)
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG). 2013. *Politiques et exigences*. En ligne http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/Guides-Guides/PGSCGSRegs-ESESCRegs_fra.asp#bourse (consulté le 4 septembre 2013)
- Conseil national des cycles supérieurs de la Fédération étudiante universitaire du Québec (CNCS-FEUQ). 2013. *L'attribution des bourses d'études des conseils subventionnaires*. Montréal.
- Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (IRSC, CRSNG et CRSH). 2013. *Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise*. En ligne. http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/CGSM-BESCM_fra.asp (consulté le 3 septembre 2013)
- Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (IRSC, CRSNG et CRSH). 2013. *Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise : Instructions relatives à la présentation des demandes*. 2013. En ligne. http://www.nserc-crsng.gc.ca/ResearchPortal-PortailDeRecherche/Instructions-Instructions/CGS_M-BESC_M_fra.asp (consulté le 17 septembre 2013)
- Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada et Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (IRSC, CRSNG et CRSH). 2013. *Quotas de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise*. En ligne. http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/CGSAllocations-QuotasBESC_fra.asp (consulté le 5 septembre 2013)
- Statistique Canada. 2008. *Tableau D.2.4 Taux d'obtention du diplôme, selon le niveau du programme et la province ou le territoire d'études, Canada, provinces et territoires, 1991 à*

2005. En ligne. <http://www.statcan.gc.ca/pub/81-582-x/2011002/sectiond-fra.htm> (consulté le 4 septembre 2013)

Statistique Canada. 2013. *Tableau 051-0005 - Estimations de la population, Canada, provinces et territoires, trimestriel (personnes)*, CANSIM (base de données). En ligne. <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=0510005&paSer=&pattern=&stByVal=1&p1=1&p2=31&tabMode=dataTable&csid=> (consulté le 5 septembre 2013)

Annexe I : Distribution des bourses et des étudiants dans les universités canadiennes.

Nom de l'université	Nombre d'étudiants total (% provincial ; % canadien)	Nombre d'étudiants aux cycles supérieurs (% provincial, % canadien)	Nombre d'étudiants aux cycles supérieurs à temps plein (% provincial, % canadien)	Nombre de bourses (% provincial, % canadien)			
				IRSC	CRSNG	CRSH	Total
Alberta							
Athabasca University	30660 (27,3 ; 2,6)	3170 (17,5; 1,6)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (1,2 ; 0,1)	1 (0,5 ; 0,0)
Concordia University College of Alberta	1420 (1,3 ; 0,1)	70 (0,4 ; 0,0)	30 (0,2 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (1,2 ; 0,1)	1 (0,5 ; 0,0)
University of Alberta	39650 (35,3 ; 3,4)	7460 (41,1 ; 3,8)	6140 (47,9 ; 4,3)	22 (56,4 ; 5,5)	45 (57,7 ; 5,6)	41 (48,2 ; 3,2)	108 (53,5 ; 4,3)
University of Calgary	32160 (28,6 ; 2,8)	6970 (38,4 ; 3,6)	6280 (49,0 ; 4,4)	16 (41,0 ; 4,0)	28 (35,9 ; 3,5)	35 (41,2 ; 2,7)	79 (39,1 ; 3,2)
University of Lethbridge	8430 (7,5 ; 0,7)	470 (2,6 ; 0,2)	360 (2,8 ; 0,3)	1 (2,6 ; 0,2)	5 (6,4 ; 0,6)	7 (8,2 ; 0,5)	13 (6,4 ; 0,5)
Total	112 320 (100,0 ; 9,6)	18 140 (100,0 ; 9,3)	12 810 (100,0 ; 8,9)	39 (100,0 ; 9,8)	78 (100,0 ; 9,8)	85 (100,0 ; 6,5)	202 (100,0 ; 8,1)
Colombie-Britannique							
Emily Carr University of Art and Design	1880 (1,5 ; 0,2)	40 (0,2 ; 0,0)	40 (0,2 ; 0,0)	1 (1,7 ; 0,2)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (0,5 ; 0,1)	2 (0,5 ; 0,1)
Royal Roads University	5230 (4,1 ; 0,4)	3840 (16,6 ; 2,0)	3840 (19,2 ; 2,7)	1 (1,7 ; 0,2)	1 (0,8 ; 0,1)	13 (6,7 ; 1,0)	15 (4,0 ; 0,6)
Simon Fraser University	29700 (23,5 ; 2,5)	4440 (19,1 ; 2,3)	3680 (18,4 ; 2,6)	10 (16,7 ; 2,5)	21 (17,8 ; 2,6)	48 (24,6 ; 3,7)	79 (21,2 ; 3,2)
The University of British Columbia	57200 (45,2 ; 4,9)	10500 (45,3 ; 5,4)	8770 (43,8 ; 6,1)	40 (66,7 ; 10,0)	75 (63,6 ; 9,4)	86 (44,1 ; 6,6)	201 (53,9 ; 8,0)
Trinity Western University	2010 (1,6 ; 0,2)	160 (0,7 ; 0,1)	50 (0,2 ; 0,0)	1 (1,7 ; 0,2)	0 (0,0 ; 0,0)	4 (2,1 ; 0,3)	5 (1,3 ; 0,2)
University of Northern British Columbia	3550 (2,8 ; 0,3)	600 (2,6 ; 0,3)	450 (2,2 ; 0,3)	1 (1,7 ; 0,2)	3 (2,5 ; 0,4)	4 (2,1 ; 0,3)	8 (2,1 ; 0,3)
University of Victoria	20330 (16,1 ; 1,7)	3240 (14,0 ; 1,7)	2950 (14,7 ; 2,1)	6 (10,0 ; 1,5)	18 (15,3 ; 2,2)	38 (19,5 ; 2,9)	62 (16,6 ; 2,5)
Vancouver Island University	6730 (5,3 ; 0,6)	370 (1,6 ; 0,2)	250 (1,2 ; 0,2)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (0,5 ; 0,1)	1 (0,3 ; 0,0)
Total	126 630	23190 (100,0	20 030 (100,0	60	118	195	373

	(100,0 ; 10,8)	; 11,9)	; 13,9)	(100,0 ; 15,0)	(100,0 ; 14,8)	(100,0 ; 15,0)	(100,0 ; 14,9)
Île-du-Prince-Édouard							
University of Prince Edward Island	4550 (100,0 ; 0,4)	300 (100,0 ; 0,2)	290 (100,0 ; 0,2)	0 (0,0 ; 0,0)	3 (100,0 ; 0,4)	1 (100,0 ; 0,1)	4 (100,0 ; 0,2)
Total	4550 (100,0 ; 0,4)	300 (100,0 ; 0,2)	290 (100,0 ; 0,2)	0 (0,0 ; 0,0)	3 (100,0 ; 0,4)	1 (100,0 ; 0,1)	4 (100,0 ; 0,2)
Manitoba							
Brandon University	3030 (7,2 ; 0,3)	250 (6,0 ; 0,1)	110 (3,5 ; 0,1)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (3,4 ; 0,1)	1 (1,7 ; 0,0)
The University of Winnipeg	10190 (24,3 ; 0,9)	430 (10,3 ; 0,2)	220 (7,1 ; 0,2)	1 (11,1 ; 0,2)	1 (4,5 ; 0,1)	1 (3,4 ; 0,1)	3 (5,0 ; 0,1)
Université du Manitoba	28710 (68,5 ; 2,5)	3500 (83,7 ; 1,8)	2790 (89,4 ; 1,9)	8 (88,9 ; 2,0)	21 (95,5 ; 2,6)	27 (93,1 ; 2,1)	56 (93,3 ; 2,2)
Total	41 930 (100,0 ; 3,6)	4 180 (100,0 ; 2,1)	3 120 (100,0 ; 2,2)	9 (100,0 ; 2,3)	22 (100,0 ; 2,8)	29 (100,0 ; 2,2)	60 (100,0 ; 2,4)
Nouveau-Brunswick							
Mount Allison University	2700 (14,0 ; 0,2)	20 (0,9 ; 0,0)	20 (1,5 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (8,3 ; 0,1)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (3,1 ; 0,0)
Université de Moncton	5970 (30,9 ; 0,5)	690 (30,3 ; 0,4)	370 (27,2 ; 0,3)	1 (25,0 ; 0,2)	2 (16,7 ; 0,2)	3 (18,8 ; 0,2)	6 (18,8 ; 0,2)
University of New Brunswick	10630 (55,1 ; 0,9)	1570 (68,9 ; 0,8)	970 (71,3 ; 0,7)	3 (75,0 ; 0,8)	9 (75,0 ; 1,1)	13 (81,2 ; 1,0)	25 (78,1 ; 1,0)
Total	19 300 (100,0 ; 1,7)	2 280 (100,0 ; 1,2)	1 360 (100,0 ; 0,9)	4 (100,0 ; 1,0)	12 (100,0 ; 1,5)	16 (100,0 ; 1,2)	32 (100,0 ; 1,3)
Nouvelle-Écosse							
Acadia University	4260 (9,8 ; 0,4)	650 (9,5 ; 0,3)	210 (5,0 ; 0,1)	1 (5,9 ; 0,2)	2 (5,6 ; 0,2)	2 (5,9 ; 0,2)	5 (5,7 ; 0,2)
Cape Breton University	3340 (7,7 ; 0,3)	200 (2,9 ; 0,1)	200 (4,7 ; 0,1)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (2,9 ; 0,1)	1 (1,1 ; 0,0)
Dalhousie University	18360 (42,1 ; 1,6)	3930 (57,3 ; 2,0)	3230 (76,5 ; 2,2)	14 (82,4 ; 3,5)	30 (83,3 ; 3,8)	20 (58,8 ; 1,5)	64 (73,6 ; 2,6)
Mount Saint Vincent University	3950 (9,1 ; 0,3)	1030 (15,0 ; 0,5)	100 (2,4 ; 0,1)	1 (5,9 ; 0,2)	0 (0,0 ; 0,0)	3 (8,8 ; 0,2)	4 (4,6 ; 0,2)
Nova Scotia College of Art and Design University	970 (2,2 ; 0,1)	30 (0,4 ; 0,0)	30 (0,7 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	2 (5,9 ; 0,2)	2 (2,3 ; 0,1)
Saint Mary's University	7590 (17,4 ; 0,6)	680 (9,9 ; 0,3)	350 (8,3 ; 0,2)	1 (5,9 ; 0,2)	3 (8,3 ; 0,4)	6 (17,6 ; 0,5)	10 (11,5 ; 0,4)
St. Francis Xavier University	5160 (11,8 ; 0,4)	340 (5,0 ; 0,2)	100 (2,4 ; 0,1)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (2,8 ; 0,1)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (1,1 ; 0,0)
Total	43 630 (100,0 ; 3,7)	6 860 (100,0 ; 3,5)	4 220 (100,0 ; 2,9)	17 (100,0 ; 4,3)	36 (100,0 ; 4,5)	34 (100,0 ; 2,6)	87 (100,0 ; 3,5)
Ontario							

Brock University	18200 (3,7 ; 1,6)	1500 (2,3 ; 0,8)	1100 (2,1 ; 0,8)	4 (2,5 ; 1,0)	3 (0,9 ; 0,4)	22 (3,8 ; 1,7)	29 (2,7 ; 1,2)
Carleton University	27040 (5,6 ; 2,3)	3740 (5,8 ; 1,9)	3000 (5,7 ; 2,1)	4 (2,5 ; 1,0)	18 (5,4 ; 2,2)	45 (7,8 ; 3,5)	67 (6,3 ; 2,7)
Collège militaire royal du Canada	1370 (0,3 ; 0,1)	20 (0,0 ; 0,0)	10 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (0,2 ; 0,1)	1 (0,1 ; 0,0)
Collège universitaire dominicain	90 (0,0 ; 0,0)	50 (0,1 ; 0,0)	50 (0,1 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (0,2 ; 0,1)	1 (0,1 ; 0,0)
Institute for Christian Studies	47 (0,0 ; 0,0)	47 (0,1 ; 0,0)	47 (0,1 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (0,2 ; 0,1)	1 (0,1 ; 0,0)
Lakehead University	8870 (1,8 ; 0,8)	770 (1,2 ; 0,4)	750 (1,4 ; 0,5)	1 (0,6 ; 0,2)	2 (0,6 ; 0,2)	10 (1,7 ; 0,8)	13 (1,2 ; 0,5)
McMaster University	29610 (6,1 ; 2,5)	4210 (6,5 ; 2,2)	3500 (6,6 ; 2,4)	13 (8,3 ; 3,2)	22 (6,5 ; 2,8)	23 (4,0 ; 1,8)	58 (5,4 ; 2,3)
Nipissing University	6520 (1,3 ; 0,6)	320 (0,5 ; 0,2)	70 (0,1 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (0,3 ; 0,1)	1 (0,2 ; 0,1)	2 (0,2 ; 0,1)
Queen's University	23800 (4,9 ; 2,0)	4200 (6,5 ; 2,2)	3800 (7,2 ; 2,6)	8 (5,1 ; 2,0)	27 (8,0 ; 3,4)	45 (7,8 ; 3,5)	80 (7,5 ; 3,2)
Ryerson University	36970 (7,6 ; 3,2)	2370 (3,6 ; 1,2)	2000 (3,8 ; 1,4)	6 (3,8 ; 1,5)	1 (0,3 ; 0,1)	31 (5,4 ; 2,4)	38 (3,6 ; 1,5)
The University of Western Ontario	30800 (6,3 ; 2,6)	5450 (8,4 ; 2,8)	4850 (9,1 ; 3,4)	15 (9,6 ; 3,8)	25 (7,4 ; 3,1)	51 (8,8 ; 3,9)	91 (8,5 ; 3,6)
Trent University	8030 (1,7 ; 0,7)	430 (0,7 ; 0,2)	370 (0,7 ; 0,3)	1 (0,6 ; 0,2)	5 (1,5 ; 0,6)	9 (1,6 ; 0,7)	15 (1,4 ; 0,6)
Université de l'École d'art et de design de l'Ontario	4560 (0,9 ; 0,4)	210 (0,3 ; 0,1)	130 (0,2 ; 0,1)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	5 (0,9 ; 0,4)	5 (0,5 ; 0,2)
Université d'Ottawa	42700 (8,8 ; 3,7)	6700 (10,3 ; 3,4)	5200 (9,8 ; 3,6)	17 (10,8 ; 4,2)	31 (9,2 ; 3,9)	41 (7,1 ; 3,2)	89 (8,3 ; 3,6)
Université Laurentienne	9450 (1,9 ; 0,8)	850 (1,3 ; 0,4)	420 (0,8 ; 0,3)	1 (0,6 ; 0,2)	3 (0,9 ; 0,4)	5 (0,9 ; 0,4)	9 (0,8 ; 0,4)
Université Saint-Paul	650 (0,1 ; 0,1)	320 (0,5 ; 0,2)	210 (0,4 ; 0,1)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (0,2 ; 0,1)	1 (0,1 ; 0,0)
Université York	54400 (11,2 ; 4,7)	6000 (9,2 ; 3,1)	3900 (7,4 ; 2,7)	8 (5,1 ; 2,0)	6 (1,8 ; 0,8)	78 (13,5 ; 6,0)	92 (8,6 ; 3,7)
University of Guelph	27040 (5,6 ; 2,3)	2640 (4,1 ; 1,4)	2400 (4,5 ; 1,7)	7 (4,5 ; 1,8)	19 (5,7 ; 2,4)	27 (4,7 ; 2,1)	53 (5,0 ; 2,1)
University of Ontario Institute of Technology	9080 (1,9 ; 0,8)	520 (0,8 ; 0,3)	330 (0,6 ; 0,2)	1 (0,6 ; 0,2)	2 (0,6 ; 0,2)	1 (0,2 ; 0,1)	4 (0,4 ; 0,2)
University of St. Michael's College	5100 (1,0 ; 0,4)	210 (0,3 ; 0,1)	140 (0,3 ; 0,1)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (0,2 ; 0,1)	1 (0,1 ; 0,0)
University of Toronto	82200 (16,9 ; 7,0)	15700 (24,2 ; 8,1)	14000 (26,4 ; 9,7)	60 (38,2 ; 15,0)	110 (32,7 ; 13,8)	125 (21,7 ; 9,6)	295 (27,6 ; 11,8)
University of	24550 (5,1 ;	5150 (7,9 ;	3900 (7,4 ;	6 (3,8 ;	53 (15,8 ;	20 (3,5 ;	79 (7,4 ;

Waterloo	2,1)	2,6)	2,7)	1,5)	6,6)	; 1,5)	; 3,2)
University of Windsor	15990 (3,3 ; 1,4)	1990 (3,1 ; 1,0)	1900 (3,6 ; 1,3)	3 (1,9 ; 0,8)	7 (2,1 ; 0,9)	16 (2,8 ; 1,2)	26 (2,4 ; 1,0)
Wilfrid Laurier University	18710 (3,9 ; 1,6)	1610 (2,5 ; 0,8)	960 (1,8 ; 0,7)	2 (1,3 ; 0,5)	1 (0,3 ; 0,1)	17 (2,9 ; 1,3)	20 (1,9 ; 0,8)
Total	485 777 (100,0 ; 41,6)	65 007 (100,0 ; 33,4)	53 037 (100,0 ; 36,9)	157 (100,0 ; 39,3)	336 (100,0 ; 42,0)	577 (100,0 ; 44,4)	1070 (100,0 ; 42,8)
Québec							
École de technologie supérieure	6160 (2,2 ; 0,5)	1270 (1,9 ; 0,7)	710 (1,6 ; 0,5)	1 (1,0 ; 0,2)	5 (2,9 ; 0,6)	0 (0,0 ; 0,0)	6 (1,0 ; 0,2)
École nationale d'administration publique	1980 (0,7 ; 0,2)	1980 (3,0 ; 1,0)	460 (1,1 ; 0,3)	0 (0,0 ; 0,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (0,3 ; 0,1)	1 (0,2 ; 0,0)
École Polytechnique de Montréal	6940 (2,5 ; 0,6)	1680 (2,5 ; 0,9)	1430 (3,3 ; 1,0)	0 (0,0 ; 0,0)	10 (5,9 ; 1,2)	1 (0,3 ; 0,1)	11 (1,8 ; 0,4)
HEC Montréal	12090 (4,3 ; 1,0)	3010 (4,5 ; 1,5)	1400 (3,2 ; 1,0)	0 (0,0 ; 0,0)	1 (0,6 ; 0,1)	13 (4,0 ; 1,0)	14 (2,3 ; 0,6)
Institut national de la recherche scientifique	530 (0,2 ; 0,0)	530 (0,8 ; 0,3)	490 (1,1 ; 0,3)	1 (1,0 ; 0,2)	3 (1,8 ; 0,4)	2 (0,6 ; 0,2)	6 (1,0 ; 0,2)
Université Concordia	35210 (12,5 ; 3,0)	5200 (7,8 ; 2,7)	4150 (9,6 ; 2,9)	5 (4,9 ; 1,2)	5 (2,9 ; 0,6)	41 (12,7 ; 3,2)	51 (8,6 ; 2,0)
Université de Montréal	44900 (15,9 ; 3,8)	11360 (17,0 ; 5,8)	9110 (21,0 ; 6,3)	26 (25,2 ; 6,5)	22 (12,9 ; 2,8)	61 (18,9 ; 4,7)	109 (18,3 ; 4,4)
Université de Sherbrooke	22140 (7,8 ; 1,9)	8600 (12,9 ; 4,4)	4250 (9,8 ; 3,0)	6 (5,8 ; 1,5)	20 (11,8 ; 2,5)	24 (7,4 ; 1,8)	50 (8,4 ; 2,0)
Université du Québec à Chicoutimi	6530 (2,3 ; 0,6)	1100 (1,6 ; 0,6)	670 (1,5 ; 0,5)	1 (1,0 ; 0,2)	2 (1,2 ; 0,2)	10 (3,1 ; 0,8)	13 (2,2 ; 0,5)
Université du Québec à Montréal	40800 (14,4 ; 3,5)	6900 (10,3 ; 3,5)	3890 (9,0 ; 2,7)	4 (3,9 ; 1,0)	9 (5,3 ; 1,1)	50 (15,5 ; 3,8)	63 (10,6 ; 2,5)
Université du Québec à Rimouski	6440 (2,3 ; 0,6)	950 (1,4 ; 0,5)	510 (1,2 ; 0,4)	1 (1,0 ; 0,2)	3 (1,8 ; 0,4)	5 (1,5 ; 0,4)	9 (1,5 ; 0,4)
Université du Québec à Trois-Rivières	12160 (4,3 ; 1,0)	1930 (2,9 ; 1,0)	1190 (2,7 ; 0,8)	1 (1,0 ; 0,2)	4 (2,4 ; 0,5)	10 (3,1 ; 0,8)	15 (2,5 ; 0,6)
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	2830 (1,0 ; 0,2)	450 (0,7 ; 0,2)	190 (0,4 ; 0,1)	1 (1,0 ; 0,2)	1 (0,6 ; 0,1)	1 (0,3 ; 0,1)	3 (0,5 ; 0,1)
Université du Québec en Outaouais	6390 (2,3 ; 0,5)	1160 (1,7 ; 0,6)	560 (1,3 ; 0,4)	1 (1,0 ; 0,2)	0 (0,0 ; 0,0)	5 (1,5 ; 0,4)	6 (1,0 ; 0,2)
Université Laval	41520 (14,7 ;	11820 (17,7 ;	7670 (17,7 ;	15 (14,6	28 (16,5 ;	43	86

	3,6)	6,1)	5,3)	; 3,8)	3,5)	(13,3 ; 3,3)	(14,4 ; 3,4)
Université McGill	35840 (12,7 ; 3,1)	8890 (13,3 ; 4,6)	6630 (15,3 ; 4,6)	40 (38,8 ; 10,0)	57 (33,5 ; 7,1)	56 (17,3 ; 4,3)	153 (25,7 ; 6,1)
Total	282 460 (100,0 ; 24,2)	66 830 (100,0 34,3)	43 310 (100,0 ; 30,1)	103 (100,0; 25,8)	170 (100,0 ; 21,3)	323 (100,0 ; 24,8)	596 (100,0 ; 23,8)
Saskatchewan							
University of Regina	13120 (39,4 ; 1,1)	1590 (34,5 ; 0,8)	790 (22,8 ; 0,5)	4 (44,4 ; 1,0)	1 (7,1 ; 0,1)	7 (29,2 ; 0,5)	12 (25,5 ; 0,5)
University of Saskatchewan	20220 (60,6 ; 1,7)	3020 (65,5 ; 1,5)	2680 (77,2 ; 1,9)	5 (55,6 ; 1,2)	13 (92,9 ; 1,6)	17 (70,8 ; 1,3)	35 (74,5 ; 1,4)
Total	33 340 (100,0 ; 2,9)	4 610 (100,0 ; 2,4)	3 470 (100,0 ; 2,4)	9 (100,0 ; 2,3)	14 (100,0 ; 1,8)	24 (100,0 ; 1,8)	47 (100,0 ; 1,9)
Terre-Neuve-et-Labrador							
Memorial University of Newfoundland	18920 (100,0 ; 1,6)	3500 (100,0 ; 1,8)	2150 (100,0 ; 1,5)	2 (100,0 ; 0,5)	11 (100,0 ; 1,4)	16 (100,0 ; 1,2)	29 (100,0 ; 1,2)
Total	18920 (100,0 ; 1,6)	3500 (100,0 ; 1,8)	2150 (100,0 ; 1,5)	2 (100,0 ; 0,5)	11 (100,0 ; 1,4)	16 (100,0 ; 1,2)	29 (100,0 ; 1,2)

Annexe II : Page du répondant au Portail de recherche

Demande

2013-09-09 10:05 AM



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Portail de recherche

Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise

Formulaire de recommandation

Renseignements sur le candidat

Nom de famille : Blackburn

Prénom : Simon

Organisme : Université de Montréal

Département/division

: FAECUM

Renseignements sur le répondant

Nom de famille : Blackburn

Prénom : Simon

Organisme : Université de Montréal

Département/division

: Physique

Titre du poste : Chercheur

À titre de

, je connais Simon Blackburn depuis ans et mois.

Dans chaque section ci-dessous, évaluez le candidat par rapport à d'autres étudiants dans des disciplines similaires qui sont à une étape semblable de leurs études supérieures, et avec qui vous avez interagi au cours des cinq dernières années.

Excellence universitaire

L'excellence universitaire telle qu'elle est attestée par les résultats scolaires passés, les relevés de notes universitaires ainsi que les prix et distinctions reçus.

Évaluation:

- ☐ Tranche supérieure de 2 %
 ☐ Tranche supérieure de 5 %
 ☐ Tranche supérieure de 10 %
 ☐ Tranche supérieure de 25 %
 ☐ En deçà de la tranche supérieure de 25 %
 ☐ Incapable d'évaluer

Évaluez les compétences, les capacités, les réalisations, l'expérience et les contributions du candidat, ainsi que les bourses ou les prix que ce dernier a obtenus, qui se rapportent à ce critère. Donnez des exemples concrets.

Potentiel en recherche

Le potentiel en recherche tel qu'il est attesté par les antécédents en recherche du candidat, son intérêt pour la recherche, la qualité de son projet de recherche, sa contribution à l'avancement des connaissances dans son domaine et les résultats attendus.



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Portail de recherche

Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise

Formulaire de recommandation

Renseignements sur le candidat

Nom de famille : Blackburn

Prénom : Simon

Organisme : Université de Montréal

Département/division : FAECUM

Renseignements sur le répondant

Nom de famille : Blackburn

Prénom : Simon

Organisme : Université de Montréal

Département/division : Physique

Titre du poste : Chercheur

À titre de

, je connais Simon Blackburn depuis ans et mois.

Dans chaque section ci-dessous, évaluez le candidat par rapport à d'autres étudiants dans des disciplines similaires qui sont à une étape semblable de leurs études supérieures, et avec qui vous avez interagi au cours des cinq dernières années.

Excellence universitaire

L'excellence universitaire telle qu'elle est attestée par les résultats scolaires passés, les relevés de notes universitaires ainsi que les prix et distinctions reçus.

Évaluation:

- ☐ Tranche supérieure de 2 %
 ☐ Tranche supérieure de 5 %
 ☐ Tranche supérieure de 10 %
 ☐ Tranche supérieure de 25 %
 ☐ En deçà de la tranche supérieure de 25 %
 ☐ Incapable d'évaluer

Évaluez les compétences, les capacités, les réalisations, l'expérience et les contributions du candidat, ainsi que les bourses ou les prix que ce dernier a obtenus, qui se rapportent à ce critère. Donnez des exemples concrets.

Potentiel en recherche

Le potentiel en recherche tel qu'il est attesté par les antécédents en recherche du candidat, son intérêt pour la recherche, la qualité de son projet de recherche, sa contribution à l'avancement des connaissances dans son domaine et les résultats attendus.

Annexe III : Critères de sélection pour le concours de BESC de maîtrise²²

Critère	Description	Pondération
Excellence universitaire	L'excellence universitaire telle qu'elle est attestée par les résultats scolaires passés, les relevés de notes universitaires ainsi que les prix et distinctions reçus. Voici les indicateurs de l'excellence universitaire : - le dossier universitaire du candidat (moyenne de première classe); - les bourses et les octrois détenus par le candidat; - la durée des études antérieures du candidat; - le type de programme et de cours suivis; - la charge de cours; - le classement relatif (si disponible).	50 %
Potentiel en recherche	Le potentiel en recherche tel qu'il est attesté par les antécédents en recherche du candidat, son intérêt pour la découverte, les travaux de recherche proposés, son éventuelle contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine, ainsi que les résultats prévus. Voici les indicateurs du potentiel en recherche : - la qualité et l'originalité des contributions à la recherche et développement; - la pertinence de l'expérience de travail et de la formation universitaire du candidat par rapport au domaine de recherche proposé; - l'importance, la faisabilité et la valeur de la recherche proposée; - le jugement et l'esprit critique; - la capacité d'appliquer les compétences et les connaissances; - l'esprit d'initiative et l'autonomie du candidat; - l'expérience de la recherche et les réalisations par rapport aux attentes pour	30 %

²² Extrait de : IRSC, CRSNG et CRSH. *Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise*. 2013. En ligne http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/CGSM-BESCM_fra.asp (3 septembre 2013)

	une personne qui a l'expérience universitaire du candidat.	
Caractéristiques et habiletés en relations interpersonnelles	Les caractéristiques et capacités en relations interpersonnelles telles qu'elles sont attestées par les relations et les collaborations professionnelles et parascolaires antérieures pertinentes du candidat. Voici les indicateurs des caractéristiques et des habiletés en relations interpersonnelles : - l'expérience de travail; - le leadership; - la gestion de projet, notamment - l'organisation de conférences et de réunions; - la capacité ou le potentiel de communiquer clairement et logiquement, par écrit et oralement, des concepts théoriques, techniques ou scientifiques; - la participation du candidat à la vie universitaire; - le bénévolat et le travail communautaire.	20 %

Annexe IV : Informations par université : nombre de bourses par 10 000 étudiants

Nom de l'université	Ratio bourses par 10 000 étudiants			
	IRSC	CRSNG	CRSH	Total
Alberta				
Athabasca University	0,0	0,0	inf	inf
Concordia University College of Alberta	0,0	0,0	333,3	333,3
University of Alberta	35,8	73,3	66,8	175,9
University of Calgary	25,5	44,6	55,7	125,8
University of Lethbridge	27,8	138,9	194,4	361,1
Total	30,4	60,9	66,4	157,7
Moyenne (écart-type)	17,8 (14,9)	51,4 (51,9)	162,6 (112,7)	249,0 (100,2)
Colombie-Britannique				
Emily Carr University of Art and Design	250,0	0,0	250,0	500,0
Royal Roads University	2,6	2,6	33,9	39,1
Simon Fraser University	27,2	57,1	130,4	214,7
The University of British Columbia	45,6	85,5	98,1	229,2
Trinity Western University	200,0	0,0	800,0	1000,0
University of Northern British Columbia	22,2	66,7	88,9	177,8
University of Victoria	20,3	61,0	128,8	210,2
Vancouver Island University	0,0	0,0	40,0	40,0
Total	30,0	58,9	97,4	186,2
Moyenne (écart-type)	71,0 (90,8)	34,1 (34,3)	196,3 (236,7)	301,4 (296,0)
Île-du-Prince-Édouard				
University of Prince Edward Island	0,0	103,4	34,5	137,9
Total	0,0	103,4	34,5	137,9
Moyenne (écart-type)	0,0 (0,0)	103,4 (0,0)	34,5 (0,0)	137,9 (0,0)
Manitoba				
Brandon University	0,0	0,0	90,9	90,9
The University of Winnipeg	45,5	45,5	45,5	136,4
Université du Manitoba	28,7	75,3	96,8	200,7
Total	28,8	70,5	92,9	192,3
Moyenne (écart-type)	24,7 (18,8)	40,2 (30,9)	77,7 (22,9)	142,7 (45,0)
Nouveau-Brunswick				
Mount Allison University	0,0	500,0	0,0	500,0
Université de Moncton	27,0	54,1	81,1	162,2
University of New Brunswick	30,9	92,8	134,0	257,7
Total	29,4	88,2	117,6	235,3
Moyenne (écart-type)	19,3 (13,8)	215,6 (201,7)	71,7 (55,1)	306,6 (142,2)
Nouvelle-Écosse				
Acadia University	47,6	95,2	95,2	238,1
Cape Breton University	0,0	0,0	50,0	50,0
Dalhousie University	43,3	92,9	61,9	198,1
Mount Saint Vincent University	100,0	0,0	300,0	400,0
Nova Scotia College of Art and Design University	0,0	0,0	666,7	666,7
Saint Mary's University	28,6	85,7	171,4	285,7
St. Francis Xavier University	0,0	100,0	0,0	100,0
Total	40,3	85,3	80,6	206,2
Moyenne (écart-type)	31,4 (34,0)	53,4 (46,4)	192,2 (214,0)	276,9 (191,8)

Ontario				
Brock University	36,4	27,3	200,0	263,6
Carleton University	13,3	60,0	150,0	223,3
Collège militaire royal du Canada	0,0	0,0	1000,0	1000,0
Collège universitaire dominicain	0,0	0,0	200,0	200,0
Institute for Christian Studies	0,0	0,0	212,8	212,8
Lakehead University	13,3	26,7	133,3	173,3
McMaster University	37,1	62,9	65,7	165,7
Nipissing University	0,0	142,9	142,9	285,7
Queen's University	21,1	71,1	118,4	210,5
Ryerson University	30,0	5,0	155,0	190,0
The University of Western Ontario	30,9	51,5	105,2	187,6
Trent University	27,0	135,1	243,2	405,4
Université de l'École d'art et de design de l'Ontario	0,0	0,0	384,6	384,6
Université d'Ottawa	32,7	59,6	78,8	171,2
Université Laurentienne	23,8	71,4	119,0	214,3
Université Saint-Paul	0,0	0,0	47,6	47,6
Université York	20,5	15,4	200,0	235,9
University of Guelph	29,2	79,2	112,5	220,8
University of Ontario Institute of Technology	30,3	60,6	30,3	121,2
University of St. Michael's College	0,0	0,0	71,4	71,4
University of Toronto	42,9	78,6	89,3	210,7
University of Waterloo	15,4	135,9	51,3	202,6
University of Windsor	15,8	36,8	84,2	136,8
Wilfrid Laurier University	20,8	10,4	177,1	208,3
Total	29,6	63,4	108,8	201,7
Moyenne (écart-type)	18,4 (13,8)	47,1 (44,3)	173,9 (188,3)	239,3 (176,4)
Québec				
École de technologie supérieure	14,1	70,4	0,0	84,5
École nationale d'administration publique	0,0	0,0	21,7	21,7
École Polytechnique de Montréal	0,0	69,9	7,0	76,9
HEC Montréal	0,0	7,1	92,9	100,0
Institut national de la recherche scientifique	20,4	61,2	40,8	122,4
Université Concordia	12,0	12,0	98,8	122,9
Université de Montréal	28,5	24,1	67,0	119,6
Université de Sherbrooke	14,1	47,1	56,5	117,6
Université du Québec à Chicoutimi	14,9	29,9	149,3	194,0
Université du Québec à Montréal	10,3	23,1	128,5	162,0
Université du Québec à Rimouski	19,6	58,8	98,0	176,5
Université du Québec à Trois-Rivières	8,4	33,6	84,0	126,1
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	52,6	52,6	52,6	157,9
Université du Québec en Outaouais	17,9	0,0	89,3	107,1
Université Laval	19,6	36,5	56,1	112,1
Université McGill	60,3	86,0	84,5	230,8
Total	23,8	39,3	74,6	137,6
Moyenne (écart-type)	18,3 (16,4)	38,3 (25,8)	70,4 (39,8)	127,0 (48,0)
Saskatchewan				
University of Regina	50,6	12,7	88,6	151,9
University of Saskatchewan	18,7	48,5	63,4	130,6
Total	25,9	40,3	69,2	135,4
Moyenne (écart-type)	34,6 (16,0)	30,6 (17,9)	76,0 (12,6)	141,2 (10,7)

Terre-Neuve-et-Labrador				
Memorial University of Newfoundland	9,3	51,2	74,4	134,9
Total	9,3	51,2	74,4	134,9
Moyenne (écart-type)	9,3 (0,0)	51,2 (0,0)	74,4 (0,0)	134,9 (0,0)
Total national	27,8	55,6	90,4	173,9
Moyenne nationale (écart-type)	26,0 (39,0)	51,9 (66,7)	138,8 (166,2)	217,7 (176,2)